



Equipements pédagogiques
des laboratoires de Technologie

Cahier des charges de l'équipement

*Conforme aux recommandations de
l'Inspection Pédagogique Régionale de
l'Académie de Dijon*

Machine à thermoformer

La machine à thermoformer doit :

1. Être utilisable par un opérateur d'âge d'entrée au collège.
2. Utiliser l'énergie électrique du réseau monophasé 220v/50 Hz.
3. Permettre le thermoformage de plaques de thermoplastique d'épaisseur 3 mm et permettre le pelliplacage sur carton poreux.
4. Autoriser des flans de matières de 280 mm x 300mm environ pour le thermoformage.
5. Permettre un thermoformage d'une hauteur maximum de 100 mm.
6. Autoriser une laize jusqu'à 265 mm de large pour les matières plastiques en bobine pour le pelliplacage.
7. Disposer d'une pompe à vide d'au moins 0,8 bar de dépression.
8. Autoriser un niveau sonore de 70 dB maximum.
9. Être conforme aux normes de sécurité en vigueur.